

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 25
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants, auxquelles elles peuvent prétendre par une demande et un dépôt de dossier.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver l'aide financière accordée aux associations ci-après, pour un montant global de 850 €
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées.

AMICALE DES ANCIENS CHASSEURS À PIED, ALPINS ET MÉCANISÉS DE CLERMONT-FERRAND

L'amicale poursuit un but à la fois patriotique et philanthropique et a pour objet :

- de créer des relations amicales et fraternelles entre les adhérents;
- de maintenir et de développer entre les anciens chasseurs l'esprit de corps, de bonne camaraderie et de solidarité qui est « honneur » dans les bataillons ;
- d'apporter des secours aux sociétaires dans des cas déterminés.

Budget annuel :	2 066 €
Subvention accordée en 2019 :	150 €
Subvention sollicitée :	150 €
Subvention proposée:	150 €

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC DU PUY DE DÔME (ACPG-CATM)

L'objet de l'association est de venir en aide à ses adhérents en général et plus particulièrement aux familles de ses ressortissants, malades ou en difficultés.

Budget annuel :	2 420 €
Subvention accordée en 2019 :	300 €
Subvention demandée :	300 €
Subvention proposée :	300 €

CADETS DE LA RESISTANCE AUVERGNE – MÉMOIRE ET VIGILANCE

L'association a pour but de perpétuer le souvenir de la résistance en Auvergne et de la déportation. Elle a un devoir de mémoire envers ceux et celles qui ont lutté pour la liberté, la paix, et la démocratie au cours de la seconde Guerre Mondiale et à ce titre s'engage à participer à des commémorations.

Elle organise colloques, conférences, expositions et toutes autres formes de communications concernant la résistance et la déportation.

Budget annuel de l'association :	4 729 €
Subvention accordée en 2019 :	350 €
Subvention sollicitée :	400 €
Subvention proposée:	400 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **9 - OCT 2020**

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Didier MULLER

